

## Atelier Tourisme, AFLYHT, congrès de Pau (24 MARS 2018)

### Thématiques :

- Le point sur la «la rénovation » du BTS Tourisme
- La spécialisation du BTS Tourisme

2 ateliers dans la matinée, durée : 1:30 mn chacun

### Intervenants :

- Gérard Bégards
- Jessica Yannacopoulos

Professeurs de tourisme  
Académie de Lyon

### Atelier 1 ère Partie : Le point sur la « la rénovation » du BTS Tourisme

*Les éléments qui suivent ne sont que des pistes et des axes de travail qui ne sont pas encore validés par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), la direction générale de l'enseignement scolaire (DEGESCO) et par conséquent de la 17 ème CPC : Tourisme, hôtellerie, restauration.*

### Les Blocs de compétences, quelle logique d'écriture ?

La demande de la 17 ème CPC : Les blocs de compétences (loi 2015), tout référentiel est écrit en blocs de compétences

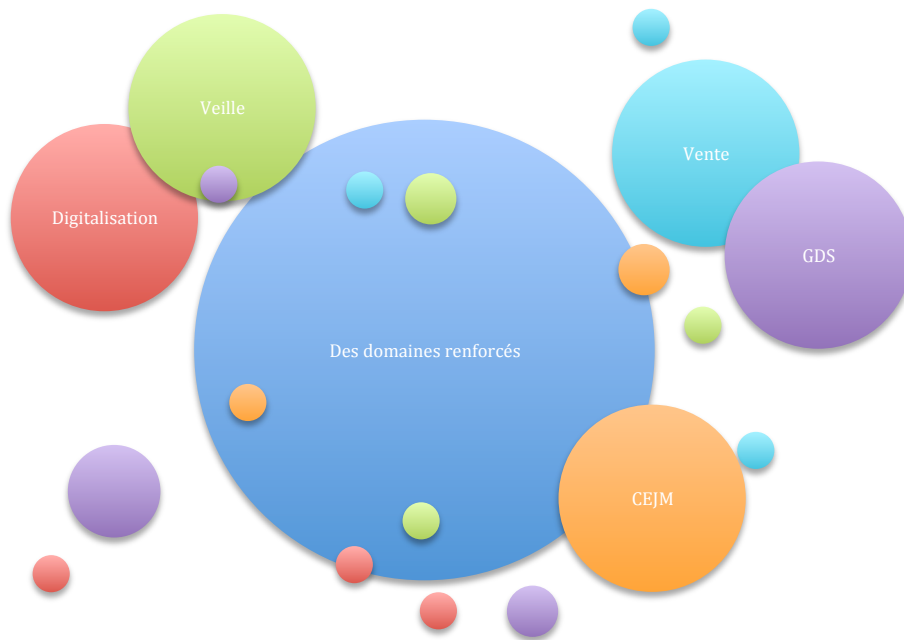
Le référentiel se compose de plusieurs éléments : **le référentiel des activités professionnelles** (les activités attendus par le titulaire du diplôme) et **le référentiel de certification** (compétences à acquérir et les épreuves d'examen)

Les blocs de compétences se définissent comme un ensemble homogène et cohérent de compétences. Elles doivent être évaluées, validées et tracées. Elles constituent une partie identifiée de la certification professionnelle.

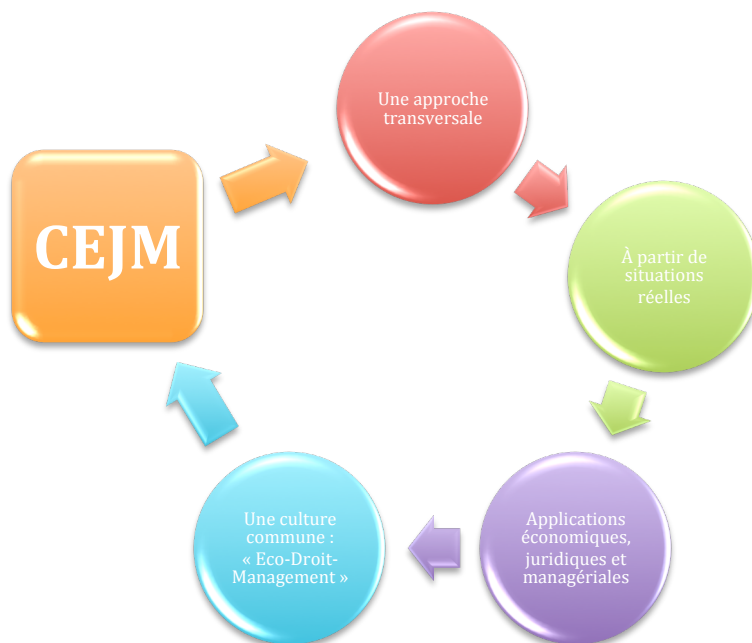
Ainsi chaque domaine d'activité défini dans le référentiel des activités professionnelles correspond à **un bloc de compétence** du référentiel de certification et à **une épreuve**.

- Un décret publié au JO du 30 juillet 2016, reconnaît, dès le 1er janvier 2017, l'acquisition des blocs de compétences dans le cadre du BTS.
- Le référentiel de certification du BTS est organisé en unités constituées d'un ensemble, cohérent au regard de la finalité du diplôme, de capacités, savoir-faire, compétences et savoirs.

## Les axes de travail et hypothèses de domaines renforcés du BTS Tourisme

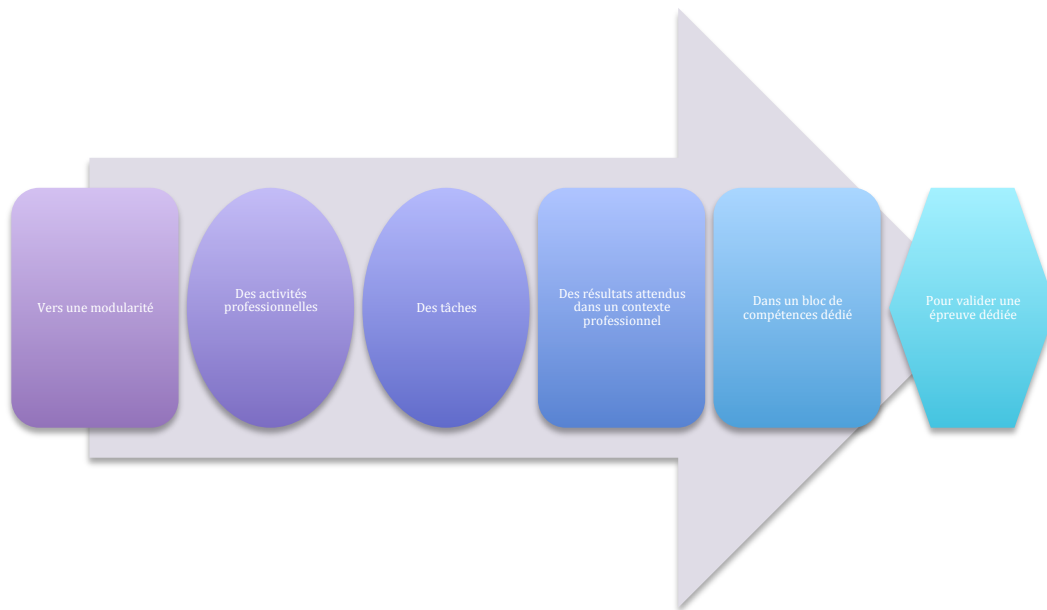


**Le retour d'une épreuve commune à tous les BTS tertiaires... la Culture Economique Juridique et Managériale.**



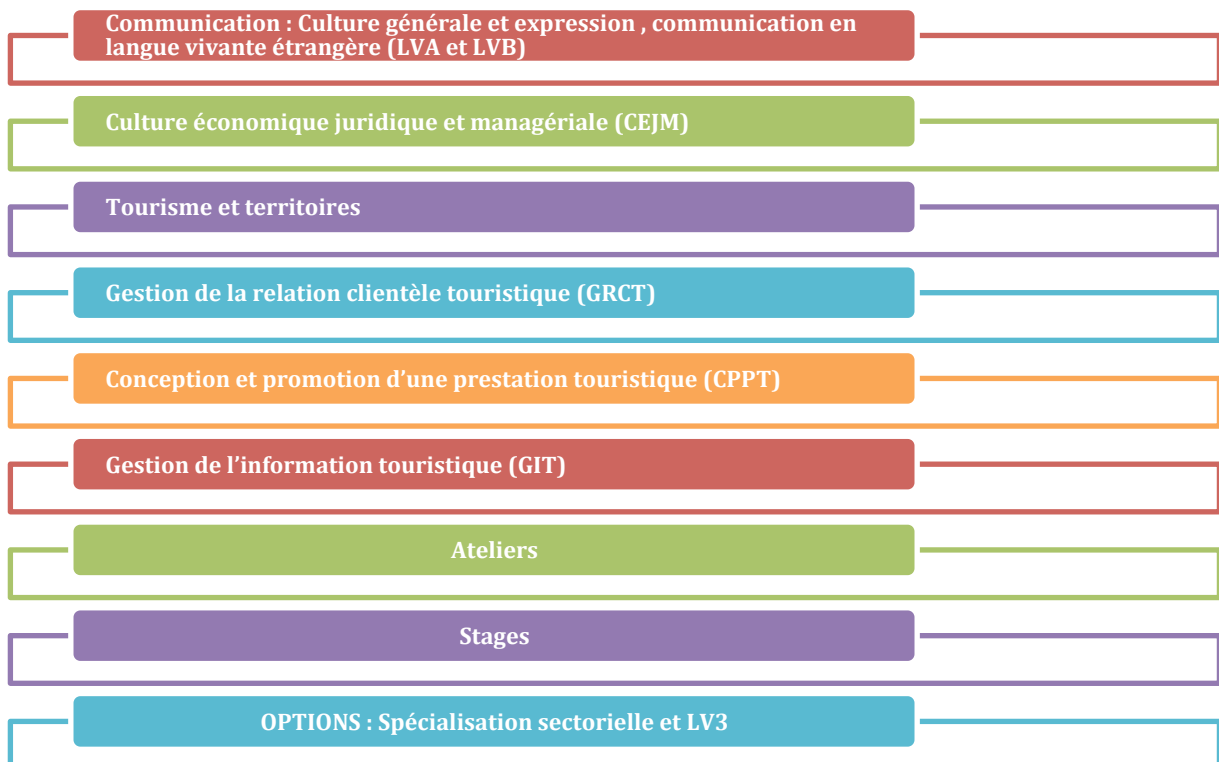
Le texte de référence se trouve dans les documents sur le site de l'AFlyHT (Arrêté du 15 février 2018 portant définition du programme et de l'épreuve de « culture économique, juridique et managériale » communs à plusieurs spécialités de brevet de technicien supérieur)

### Un bloc de compétences une épreuve dédiée :



Le référentiel de certification du BTS est organisé en unités constituées d'un ensemble, cohérent au regard de la finalité du diplôme, de capacités, savoir-faire, compétences et savoirs.

**Voici les pistes de travail du groupe de travail de la 17<sup>ème</sup> CPC, elles peuvent encore évoluer, être modifiées et complétées...**



***Les étapes prévisionnelles de la réécriture du BTS Tourisme :***

- ✓ Année 2018
- Fin écriture mai 2018
- ✓ Année 2019
- Publication du référentiel
- Séminaires académiques en fonction des académies
- Septembre 2019 : mise en place du BTS Tourisme rénové

## Atelier 2 ème Partie : La spécialisation du BTS Tourisme 2019

Ici encore, il s'agit de pistes de travail sur les grandes orientations de la spécialisation dans le nouveau BTS Tourisme. L'objectif de cet atelier était d'échanger avec les participants sur la mise en place d'une spécialisation facultative ou non dans le nouveau BTS tourisme.

Nous avons diffusé une vidéo sur l'expérience de nos collègues **du Lycée Clos Maire de Beaune** qui ont mis en place une spécialisation **BTS TOURISME comme le prévoit le BTS tourisme actuel** : « Spécialité Œnotourisme et Tourisme Gastronomique »

### Quelques idées intéressantes lors de nos échanges :

#### Pourquoi une spécialisation ?

- ✓ **Plusieurs pistes de spécialités sectorielles possibles :**
    - Le tourisme d'affaires, l'écotourisme, le tourisme de croisières, le thermalisme, le tourisme social, le tourisme balnéaire, le tourisme de montagne, œnotourisme et gastronomie, le tourisme et handicap, le tourisme de montagne, sport de pleine nature, Hôtellerie de plein air, hydro tourisme ...
    - - ✓ **Prendre en compte les spécificités du secteur touristique**
      - ✓ Un module de spécialisation lié aux spécificités de l'environnement touristique du lieu de formation.
  - **Mais pas seulement**, c'est un choix de thématique de l'équipe pédagogique
  - Une spécialisation en lien avec les métiers à développer ; adaptée aux besoins de la profession du secteur se référer au RAP du BTS Tourisme
  - Une formation qui s'appuie sur les professionnels du secteur
  - Une formation certifiante, exemple l'étudiant obtient en cas de réussite un « BTS Tourisme, option : « Œnotourisme et Gastronomie » »
- **Pour l'étudiant :**
    - ◆ L'étudiant développe et valorise des compétences spécifiques liées à une orientation sectorielle particulière. Elle permet à l'étudiant d'élargir son champ de compétences, d'être plus polyvalent et à terme de lui assurer une meilleure insertion professionnelle.
  - **Pour les autres blocs de compétences :**
    - ◆ L'enseignement s'organise autour du module de spécialisation sur les deux années de formation (au total d'heures à répartir en fonction des besoins).
    - ◆ La thématique de la spécialisation peut servir de fil conducteur aux autres unités d'enseignement.

#### La formation de spécialisation propose :

- des partenariats avec des professionnels du ou des secteurs de spécialisation,
- des interventions de professionnels,
- la participation des étudiants à des actions commerciales et promotionnelles.

L'étudiant à la possibilité aussi de faire son stage dans le ou les secteurs de spécialisation.

- ✓ Le suivi de cette spécialisation permettra aux étudiants d'aborder un grand nombre de savoirs, de savoirs faire et d'acquérir de nombreuses compétences dans la spécialisation sectorielle retenue par l'établissement de formation.

**En résumé :**

La mise en place de la spécialisation du BTS dépend principalement de :

- L'implantation géographique du lycée, du type partenariat, des réseaux entreprises choisis, du type de pratique du tourisme local, des moyens matériel et financier de l'établissement de formation...de la volonté de l'équipe pédagogique et surtout de la motivation des étudiants...
- Mais aussi de l'autorisation de L'IPR en charge du BTS dans votre académie au niveau du choix de la spécialisation.